



Période d'examen et un père dans le coma.

Par **toutautou**, le **03/03/2015** à **19:12**

Mesdames messieur, je suis actuellement en deuxième année d'économie et je viens de recevoir mes résultats , qui, je m'en doutais, sont catastrophiques.

Mon père étant très malade (cela fait 6 mois qu'il est à l'hôpital) a été dans le coma à plusieurs reprises depuis la rentrée et a été au plus mal durant ma période d'examens.

Je ne pouvais réviser et me tenais près de lui. Les médecins avaient de mauvais pronostics pour lui. Aujourd'hui il va mieux et moi aussi. Mais les résultats que j'ai eu ne sont pas dignes de ce que je suis capable de faire.

Jaimerais savoir, au vu de ma situation, s'il y a des recours pour que le semestre 1 soit annulé et qu'il puisse être remplacé par mon deuxième semestre (en gros un semestre pour l'année) . Car le rétablissement de mon père me permet de me reconcentrer sur mes études.

Merci beaucoup d'avance!

Par **domat**, le **03/03/2015** à **21:12**

bjr,

vous pouvez vérifier ce que prévoit votre règlement des études.

sinon vous pouvez vous renseigner auprès du jury de votre faculté mais je crains que votre argument ne soit irrecevable.

je pense que vous avez peut être la possibilité de passer au semestre suivant et de repasser les épreuves qui vous manquent pour valider votre semestre.

cdt